

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2016

**OBJET :**

**Rémunération des vacataires  
des dispositifs du service jeunesse**

**Rapporteur : M SAPIRSTEIN**  
Délibération n° 17

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de ses missions dédiées à la jeunesse, la municipalité a recours à l'embauche de vacataires pour assurer l'encadrement et les animations des dispositifs suivants :

- Accueil collectif de mineurs "Les Lutins": Centre de Loisirs des mercredis après-midi à destination des enfants de 3 à 12 ans.
- Accueil périscolaire : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 ; les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 18h30 et les mercredis de 11h30 à 12h30
- Restauration scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30
- P'tits répits et Epa'temps : dispositifs d'animations périscolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 17h00.

Le renouvellement du PEdT modifie le fonctionnement des dispositifs mis en place depuis 2013 (TAG, ATS, Fil rouge) qui sont désormais regroupés sur une seule plage horaire : les Epa'temps pour les élémentaires et les P'tits répits pour les maternelles.

Cette modification nous amène à clarifier le mode de rémunération des agents vacataires. La rémunération des animateurs sera fonction des besoins spécifiques, nécessaires au bon fonctionnement des différents dispositifs mis en place. Leur qualification professionnelle ne sera pas forcément prise en compte à certains moments de la journée. Pour autant, la fidélisation des équipes sera toujours privilégiée.

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la rémunération des vacataires au 1<sup>er</sup> septembre 2016 ainsi que sur le tableau des plages d'animation.

- **TARIF 1** : Ce tarif s'applique au personnel d'animation et de vie quotidienne sans qualification.  
Rémunération au SMIC horaire brut en vigueur (9,67 euros brut de l'heure au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à titre indicatif).
- **TARIF 2** : Ce tarif s'applique au personnel qualifié d'animation et de vie quotidienne. BAFA, CQP, CAP Petite Enfance, ATSEM.  
Rémunération : 10 euros brut de l'heure
- **TARIF 3** : Ce tarif s'applique au personnel ayant une qualification supérieure dans l'animation : BPJEPS, Licence STAPS, BAFA, DUT, DEJEPS ou compétence reconnue dans les domaines artistiques, culturels ou scientifiques, dans le cadre des aménagements des rythmes scolaires.  
Rémunération 14,65 euros brut de l'heure
- **TARIF 4** : Ce tarif s'applique au personnel ayant une qualification supérieure dans l'animation : BPJEPS, Licence STAPS, BAFA, DUT, DEJEPS, compétence reconnue dans les domaines artistiques, culturels ou scientifiques, dans le cadre des animations vacances : dispositif Anim'ados et animateurs spécialisés du centre de loisirs.  
Rémunération : 13,00 euros brut de l'heure

Accueil matin	Accueil mercredi midi	Restauration scolaire	Epa'temps ou P'tis répits	Accueil soir	Centre de loisirs mercredi après-midi
Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1	Tarif 1
Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2	Tarif 2
			Tarif 3		Tarif 4

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 24 juin 2016.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,**  
Maire

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016**

tenu sous la présidence de  
de M. Michel BREUILLE

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 juin 2016
- Convocation distribuée les :	10 juin 2016
- Affichage du compte-rendu le :	24 juin 2016
- Affichage du procès-verbal le :	23 septembre 2016

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO  
Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- MME SIMONNET à M. LAURENT
- MME GEORG à M. MARSON
- M. DI TOMMASO à M. PERNOSSI
- MME POYDENOT à M. CAUSERO

**EXCUSEE**

- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME PAGELOT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,  
Maire**